

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Larrivé, 14 février 1877](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Larrivé, 14 février 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 2 p. (219r, 220r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Larrivé, 14 février 1877, consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49220>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 février 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Larrivé](#)

Lieu de destination Corbigny (Nièvre)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la recherche de minerais dans la Nièvre. Godin demande à Larrivé de se rendre à Sardy pour connaître les raisons de la cessation du travail de sondage conduit par Richon et les raisons pour lesquelles celui-ci garde le silence. Il indique à Larrivé qu'il le dédommagera de ses frais à son prochain passage à Corbigny.

Mots-clés

[Information](#)

Personnes citées [Richon \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Corbigny \(Nièvre\)](#)
- [Sardy-lès-Épiry \(Nièvre\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Quin le 14 février 1777 219

Monsieur Lacroix,

J'ai conté l'an dernier la suite des travaux de sondage que j'ai entrepris dans votre pays à M. Bichon.

Les engagements pris par ce dernier vis-à-vis de moi l'obligent à suivre avec activité ces travaux. Une cessation de travail de 6 jours sans motifs suffisants peut donner lieu à la continuation en régie de ces travaux de sondage.

Depuis quelques temps, je n'ai sans nouvelles de M. Bichon, et désirerais savoir quels sont les motifs de son silence et de son inaction ?

Je viens donc vous prier de bien vouloir vous transporter à Vergy et de faire pour moi une enquête sur les motifs ci-dessus, afin de me permettre de me concerter avec vous sur les mesures à prendre.

À mon prochain voyage à Cortigney, je vous tiendrai compte des frais et honoraires que je vous devrai, tant pour ces démarches que pour le service que

vous m'avez rendu dès le début de cette
entreprise.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assu-
rance de ma considération

Paris
D. J.

Paris ce 15 février 1788

Monsieur de La Rochelle

Je vous prie de m'envoyer
dès que possible les
deux volumes de vos
ouvrages que j'ai
l'honneur de vous
demander.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de ma haute
et parfaite estime.

Paris
D. J.